



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau et de demande de déclaration d'intérêt général (DIG) présenté par le président du Syndicat mixte du grand bassin de l'Oust - 10 boulevard des Carmes - 56800 Ploërmel, portant sur le programme de restauration des milieux aquatiques sur la masse d'eau de la Chatouillette, sera soumis à enquête publique du mardi 31 mars 2026 à 9h00 au jeudi 16 avril 2026 à 17h00, soit pour une durée de 17 jours, en mairie de Sérent (siège de l'enquête) et en mairie de Saint-Marcel.

Les communes situées dans le périmètre de l'étude sont les suivantes :

Sérent, Malestroit, Saint-Marcel

Le dossier soumis à l'enquête publique contient les documents suivants :

- l'arrêté d'ouverture d'enquête publique ;
- 1 dossier produit par le Syndicat mixte du grand bassin de l'Oust comprenant la déclaration prévue par l'article R.214-32 du code de l'environnement et la demande de déclaration d'intérêt général ;
- l'avis émis par la Commission Locale de l'Eau du SAGE Vilaine le 19 décembre 2025 ;
- l'avis émis par l'agence régionale de santé Bretagne le 8 janvier 2026 ;

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable en version papier et à partir d'un poste informatique en mairies de Sérent et de Saint-Marcel où toute personne pourra en prendre connaissance sur place aux jours et heures habituels d'ouverture au public de celles-ci.

Ce dossier sera également consultable avec l'avis d'enquête publique sur le site Internet des services de l'État dans le Morbihan à l'adresse www.morbihan.gouv.fr (rubrique publications – sous-rubrique participation du public)

Toute précision ou information complémentaire sur le projet pourra être demandée auprès de Madame Noémie Brault – courriel : noemie.brault@grandbassindeloust.fr – Syndicat mixte du grand bassin de l'Oust - 10 boulevard des Carmes - 56800 Ploërmel - tél : 02 97 73 36 49.

Monsieur Joris Le Diréach, conseiller en urbanisme, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Il se tiendra à la disposition du public au cours des permanences suivantes en mairies de :

- Sérent (15 rue du Général de Kerhué) :
 - mardi 31 mars 2026 de 9h00 à 12h00
 - jeudi 16 avril 2026 de 14h00 à 17h00
- Saint-Marcel (salle de l'Oust - 4 rue du Calvaire) :
 - vendredi 10 avril 2026 de 14h00 à 17h00

Le public pourra consigner directement ses observations et propositions sur les registres d'enquête établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur en mairies de Sérent et de Saint-Marcel ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Sérent – 15 rue du Général de Kerhué – 56460 Sérent, ou par courriel à l'adresse suivante : ddtm-icpe-iota@morbihan.gouv.fr en précisant en objet « Enquête publique DIG DLE Chatouillette ».

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur, lors des permanences, seront consultables en mairie de Sérent. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le site des services de l'État via le lien suivant : www.morbihan.gouv.fr

Les observations et propositions du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête publique.

À l'issue de l'enquête, toute personne pourra prendre connaissance auprès du préfet du Morbihan (direction départementale des territoires et de la mer du Morbihan - service eau, biodiversité et risques), en mairies de Sérent et de Saint-Marcel, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Ces éléments seront également publiés sur le site Internet des services de l'État dans le Morbihan (www.morbihan.gouv.fr).

À l'issue de la procédure, il sera statué sur le caractère d'intérêt général de l'opération par un arrêté préfectoral. Cet arrêté vaudra décision au titre de la procédure de déclaration relevant de l'article L.214-3 du code de l'environnement.